

BUN/I.-

D
Astrida

9 décembre 1955

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

4355 /Just.-



A Monsieur le Greffier du Tribunal
de Première Instance
à
U S U M B U R A

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre n° 865/RP23/CG du
25 novembre 1955, dont copie me fut transmise le 30
novembre 1955, par Monsieur le Greffier du Tribunal
de Résidence à Kigali, j'ai l'honneur de vous faire
parvenir en annexe un procès-verbal de remise à la
Force Publique d'Astrida, d'une hache et d'une paire
de ciseaux.-

La somme de 10.273,55 frs a été prise
en recettes à la Comptabilité d'Astrida; le 31 décembre
1953 sous le n° 0250; le déficit de 2.649,50 porte en
dépense sous le n° 0133 du 21 décembre 1953 la somme
saisie de 7.426,05 qui est la différence entre ces
deux montants a donc été remise au Gouvernement du
Ruanda-Urundi en décembre 1953.-

L'Officier de Police Judiciaire,
A. STRIJBOS.,
